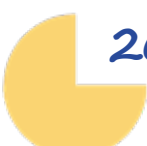


MSA Dordogne, Lot et Garonne
Assemblée générale 2022



Rapport d'activité 2021



	Les éditos.....	4
	L'équipe de direction.....	7
	La MSA, au plus près des besoins.....	8
	Les chiffres clés 2021.....	9
	La MSA, votre protection sociale.....	13
	2021, les faits marquants.....	26
	La vie mutualiste.....	29

L'édito du Président...



Jean-François Fruttero
Président de la MSA DLG

Un rôle "d'amortisseur de crise" renforcé

L'année 2021 a été marquée par la poursuite d'une crise sanitaire, sociale et économique sans précédent. Nous avons vécu pendant deux ans une période inédite qui a bouleversé nos vies en nous apprenant à vivre au rythme des mesures de restriction prises par le gouvernement pour freiner la propagation de l'épidémie de coronavirus.

Dans ce contexte exceptionnel, porteur d'incertitudes et d'angoisses, la MSA Dordogne, Lot et Garonne a réussi à poursuivre sa mission de service public et garantir la qualité du service rendu à nos adhérents. Je souhaite, une nouvelle fois, remercier les équipes de notre caisse qui ont fait preuve d'une réactivité maximale afin d'assurer les ressources de nos adhérents à travers le maintien du paiement des prestations.

Si la MSA a pu continuer à accompagner nos agriculteurs, salariés agricoles et leurs familles, avec des actions de soutien menées auprès des ressortissants les plus fragiles, elle le doit aussi à ses élus. Votre rôle de "sentinelle" sur le terrain est essentiel pour repérer les situations sensibles et préserver ce lien social qui caractérise tant notre Institution.

La crise sanitaire que nous avons vécue, sans parler des crises climatiques qui sont venues s'ajouter, a montré notre force, notre capacité d'adaptation à une situation exceptionnelle. Dans ce contexte, la MSA a su se montrer présente grâce à la mobilisation de ses salariés et de ses élus. Nous avons fait preuve de solidarité, de mutualisme, des valeurs que nous défendons et qui nous donnent une place et un rôle incontournables sur les territoires ruraux.

L'ambition de notre Institution est justement de consolider ce positionnement en valorisant auprès des pouvoirs publics ce qui fait son identité : un maillage unique du milieu rural, une gouvernance mutualiste et une approche globale via son guichet unique.

C'est pour s'inscrire dans cette dynamique que le Conseil d'Administration a souhaité élaborer un projet de mandature dont l'objectif est de répondre aux besoins des populations rurales de nos deux départements. Ce projet politique positionne l'élu au cœur de l'action territoriale de la MSA Dordogne, Lot et Garonne. D'ailleurs, je félicite nos élus pour leur implication au cours des différentes réunions et ateliers qui ont permis de définir les actions à mettre en œuvre durant le mandat.

Je suis fier de ce projet ambitieux qui fédère nos délégués autour de cette volonté de répondre aux besoins de proximité et de services de notre population rurale.

... du 1^{er} Vice-président

La vie mutualiste a été perturbée par la crise sanitaire que nous avons traversée pendant deux ans. La mise en place de nos instances a été ralentie et les réunions pour constituer les bureaux et élire les Présidents des échelons locaux sur nos deux départements ont dû reprendre au début de l'année 2021, suite à la mise en œuvre d'un nouveau confinement.

Malgré cette situation difficile qui a duré en 2021, les élus MSA sont toujours restés mobilisés tout au long de l'année et notamment à l'occasion des crises climatiques qui sont venues s'ajouter à la pandémie. Ils se sont montrés présents sur les territoires en apportant conseils et réconfort aux ressortissants agricoles et en faisant remonter les situations de personnes fragiles.

Cette crise sanitaire a permis de mettre à nouveau en lumière les spécificités de la MSA et le rôle incontournable des délégués en tant que relais indispensable entre la MSA et les adhérents, que ce soit pour transmettre des informations, remonter les besoins du territoire ou encore construire des actions de terrain.

Cette présence de l' élu sur le terrain, à l'écoute des besoins de la population agricole et rurale, s'est notamment concrétisée à travers l'opération "MSA Solidaire, nos valeurs en action" qui a été renouvelée juste avant les fêtes de fin d'année. Je tiens à remercier nos élus qui se sont impliqués dans cet élan de solidarité qui a permis de collecter des jouets pour les offrir aux familles en situation de précarité et ainsi de préserver un lien social avec les personnes les plus vulnérables.

Cette relation de proximité entre la MSA et ses ressortissants, incarnée par l' élu, va au-delà des situations de crise. Même si l'épidémie semble maîtrisée, les délégués restent mobilisés afin d'aider la MSA à prendre le pouls de ce qui se passe sur le terrain, de remonter les besoins et de porter les valeurs de responsabilité, solidarité et mutualisme qui la définissent.



Laurent Sure

1^{er} Vice-président de la MSA DLG

...et du Directeur Général



Gauthier de Gualy

Directeur Général de la MSA DLG

L'Assemblée Générale est un moment privilégié dans la vie de notre Institution. Elle est l'occasion de revenir sur les principaux chiffres traduisant l'activité de l'année écoulée, de vous permettre d'échanger sur la mise en œuvre de la protection sociale et les actions menées sur votre territoire et, enfin, d'aborder avec vous les projets à venir.

La crise sanitaire s'est poursuivie en 2021, avec une situation épidémique toujours fragile et la mise en place de mesures de restriction pour freiner la circulation du virus, même si elles ont été allégées par rapport au second confinement. Cette situation encore compliquée n'a pas eu d'incidence sur l'activité de la MSA Dordogne, Lot et Garonne, l'accueil de ses adhérents et le maintien de sa mission de service public.

Les agences sont restées ouvertes et les services extérieurs (services sociaux et médicaux, prévention, conseil en installation) pleinement

mobilisés, avec l'aide des élus de terrain, pour accompagner nos ressortissants et notamment ceux qui étaient en difficulté.

Déjà fortement éprouvés par les conséquences de la pandémie, nos agriculteurs ont aussi été victimes durant l'année 2021 de crises climatiques qui ont eu des répercussions dramatiques sur les récoltes et leur trésorerie. Je fais référence ici aux fortes inondations du mois de février qui ont causé d'importants dommages en Lot-et-Garonne et à l'épisode de gel qui a touché durement nos deux départements en avril. Là encore, la MSA Dordogne, Lot et Garonne a été en première ligne et a su se montrer réactive en engageant immédiatement tous les leviers à sa disposition pour accompagner et soutenir au mieux les agriculteurs concernés, en attendant de mettre en œuvre les mesures de soutien prises par le Gouvernement.

La nouvelle convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'Etat et la MSA, approuvée le 13 octobre 2021 par le Conseil d'Administration de la CCMSA, ambitionne de contribuer au projet agricole français, en assurant une protection sociale efficiente avec un niveau de performance accru, et de consolider notre rôle de relais des services de l'Etat au plus près des citoyens, afin de faire bénéficier l'ensemble du monde rural de notre expertise.

L'avenir du projet agricole français est en effet indissociable d'un régime de protection sociale dédié. La COG 2021-2025 propose à cet égard des engagements forts, afin d'élever l'offre et la qualité de services sur les meilleurs standards de ces métiers. Les gains de performance réalisés à cette occasion seront réinvestis pour répondre aux besoins de proximité des territoires ruraux.

Charge à nous maintenant de relever ces défis ambitieux et conforter ainsi le caractère essentiel de la MSA pour la protection des agriculteurs et la cohésion nationale des territoires.

L'équipe de direction



Gauthier de Gualy
Directeur Général
Direction Générale
Pilote, Contrôle de gestion



Francis Thierry
Directeur Comptable et Financier
Direction Comptable et Financière
Maîtrise des Risques, Recouvrement, Contentieux



Éric Poullétier
Directeur Adjoint
Direction Offre Territoriale, Mutualisme et Partenariats
Action Sanitaire et Sociale, Offre de Services, Relation adhérents et entreprises, Communication externe, Vie Institutionnelle



François Huguet
Directeur Adjoint
Direction du Service Socle
Santé et GPCD, Famille, Retraite, Cotisations des employeurs, Gestion des Individus, Données entrantes, Recours contre Tiers

Nominations

Suite aux départs de **Karine Amarant** et **Samy Tirouvanziam**, le Conseil d'Administration du 4 juin 2021 a procédé à la nomination de **François Huguet**, Directeur Adjoint et de **Jessica Mathieu-Delobe**, Sous-Directrice. Ils ont pris leur fonction le 1^{er} septembre 2021.



Jessica Mathieu-Delobe
Sous-Directrice
Direction des Ressources Internes
Ressources Humaines, Relations sociales, Immobilier, Achats, RSSE, Communication interne, Informatique, Secrétariat de Direction



Abdelkader Bouguelmouna
Médecin Chef
Contrôle Médical
EMSI, Organisation de l'offre de soins, Prévention sanitaire, Gestion du risque



Jean-Gilbert Massieux
Médecin Chef
Santé-Sécurité au Travail
Santé au Travail, Prévention des Risques Professionnels

Les salariés

La MSA regroupe des métiers complémentaires, allant des services techniques (gestion des prestations) aux métiers supports (informatique, communication...) en passant par l'accueil administratif, social et médical des adhérents ainsi que diverses fonctions de conseil (prévention des risques professionnels, conseil en protection sociale, conseil en entreprise).

370

collaborateurs ont apporté leur contribution active pour assurer la mission de service public de la MSA Dordogne, Lot et Garonne.

La MSA, au plus près des besoins

La Mutualité Sociale Agricole assure la couverture sociale de la population agricole et des ayants droit : exploitants, salariés (d'exploitations, d'entreprises, de coopératives et d'organismes professionnels agricoles), employeurs de main-d'oeuvre.

MSA Services et les structures qu'elle fédère, complètent cette offre et innovent en partant des besoins des territoires.

Le guichet unique, un plus pour la MSA

Interlocuteur unique de ses ressortissants, la MSA les accompagne tout au long de leur vie. Une protection sociale globale au titre de laquelle, en un seul lieu, elle verse toutes les prestations auxquelles ils peuvent prétendre en santé, famille, retraite, accident du travail...

En plus du versement des prestations, elle assure aussi le recouvrement des cotisations et contributions sociales, dues par les employeurs de main-d'oeuvre et les exploitants.

En complément de sa mission de service public de la sécurité sociale, la MSA prend en charge la médecine du travail et mène des actions de prévention des risques professionnels. Elle poursuit également **une politique d'action sanitaire et sociale** adaptée aux populations vivant sur les territoires ruraux.

Dans le prolongement de son cœur de métier, la MSA propose également **une offre de services** sur les territoires, non exclusivement réservée à des publics agricoles, qui participe à l'attractivité du milieu rural et au maintien du lien social.

Si la gestion simultanée de toutes les branches est le meilleur moyen de s'assurer que les ressortissants bénéficient effectivement de tous leurs droits sociaux, l'organisation en **guichet unique** favorise aussi une approche globale sur le plan personnel, familial et économique des adhérents qui permet à la MSA une gestion cohérente, transversale et efficace des situations.

Une vraie représentativité

La MSA est le seul régime de protection sociale qui agit selon un mode de gouvernance mutualiste et démocratique. Tous les cinq ans, la profession agricole est appelée à élire ses délégués sur l'ensemble des territoires. En janvier 2020, plus de 20 000 adhérents de la MSA Dordogne, Lot et Garonne se sont mobilisés pour élire **les 385 délégués cantonaux** qui les représenteront tout au long de leur mandat.

Sur le terrain, ces délégués, répartis en **trois collèges** (exploitants, salariés et employeurs) jouent un rôle de relais entre la population agricole et rurale et la MSA : écoute des besoins et des attentes des adhérents, prise d'initiative et contribution au montage de projets... L'implication des élus, aux côtés des services de la MSA, permet d'apporter des solutions concrètes qui renforcent sa qualité de service.

Les chiffres clés 2021



Nos ressortissants

Ressortissants

La MSA Dordogne, Lot et Garonne couvre les assurés agricoles des départements de la Dordogne et du Lot-et-Garonne.

En 2021, ce sont **171 038** dossiers qui sont gérés par la MSA, l'interlocuteur unique pour l'ensemble des branches de la sécurité sociale.



93 544

bénéficiaires
prestations Santé
soit 2,02 % de moins
qu'en 2020

12 581

bénéficiaires
prestations Familiales
soit 5,34 % de moins
qu'en 2020



108 654

bénéficiaires
prestations Retraite
soit 2,54 % de moins
qu'en 2020



Population affiliée



31 588

personnes
en activité*
soit 0,85 % de plus
qu'en 2020



10 764

exploitants
soit 1,85 % de
moins qu'en 2020



7 591

enfants
soit 2,51 % de plus
qu'en 2020



364

nouveaux installés
(en 2020)
soit 11,44 % de
moins qu'en 2019



4 899

employeurs
soit 2,99 % de
moins qu'en 2020



44 060

salariés employés
dans l'année
soit 4,42 % de
moins qu'en 2020



108 654

retraités
soit 2,54 % de
moins qu'en 2020

***actifs non-salariés** : chefs exploitation et d'entreprise, collaborateurs, aides familiaux, cotisants solidaires + **actifs salariés en ETP**

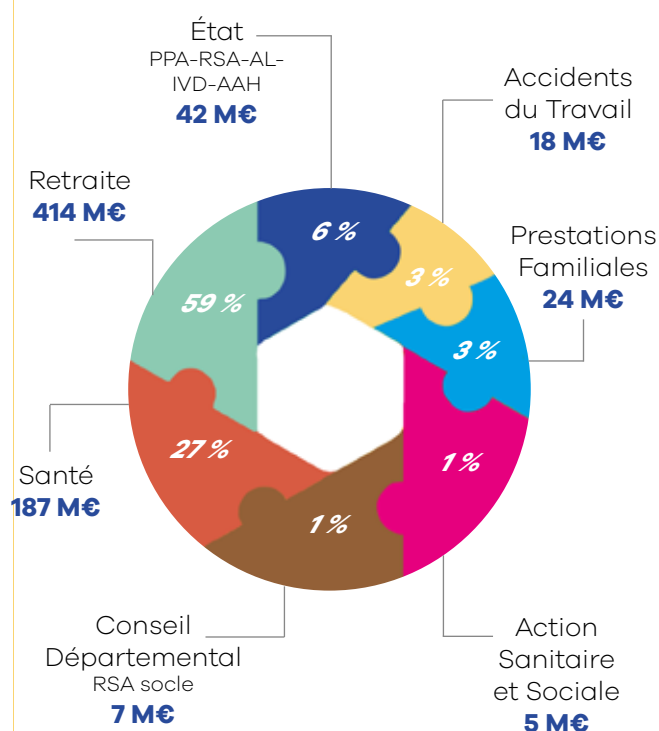
Bilans financiers et techniques

Les prestations

(hors complémentaire santé)

LÉGENDE

- ● ● ● Prestations légales
 - ● Prestations pour le compte de tiers
 - Prestations extra-légales
- RSA : Revenu de Solidarité Active
PPA : Prime d'activité
AL : Allocation Logement
IVD : Indemnité Viagère de Départ
AAH : Allocation aux Adultes Handicapés
CSG : Contribution Sociale Généralisée
CRDS : Contribution Remboursement Dette Sociale

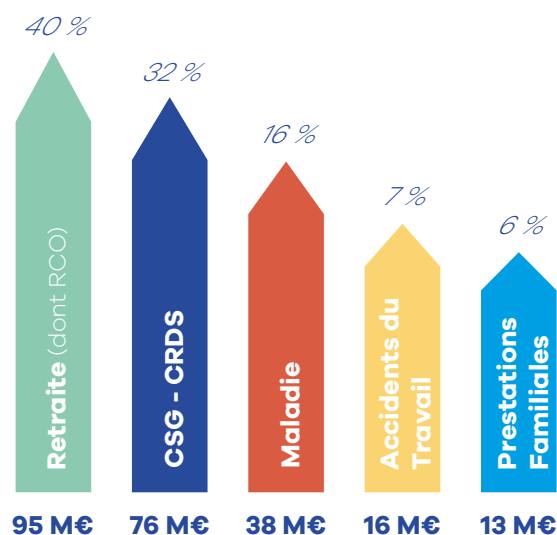


697 millions d'euros

Les cotisations et contributions

(hors cotisations complémentaires et conventionnelles)

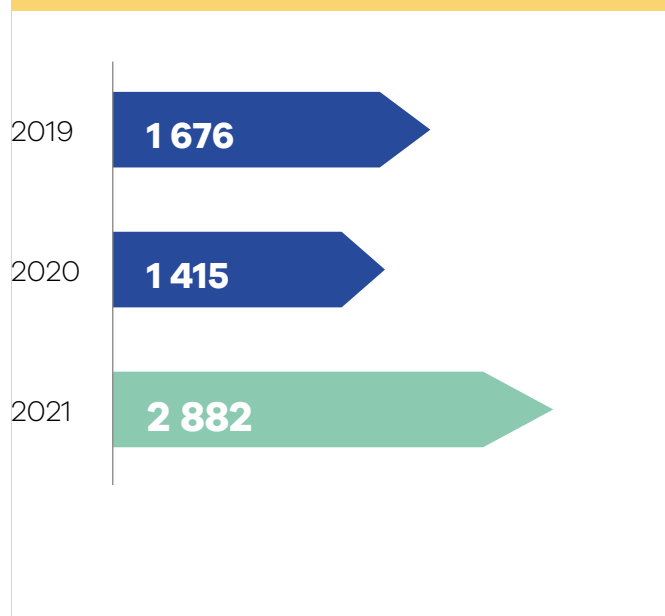
- ● ● ● Cotisations légales
- Contributions publiques



238 millions d'euros

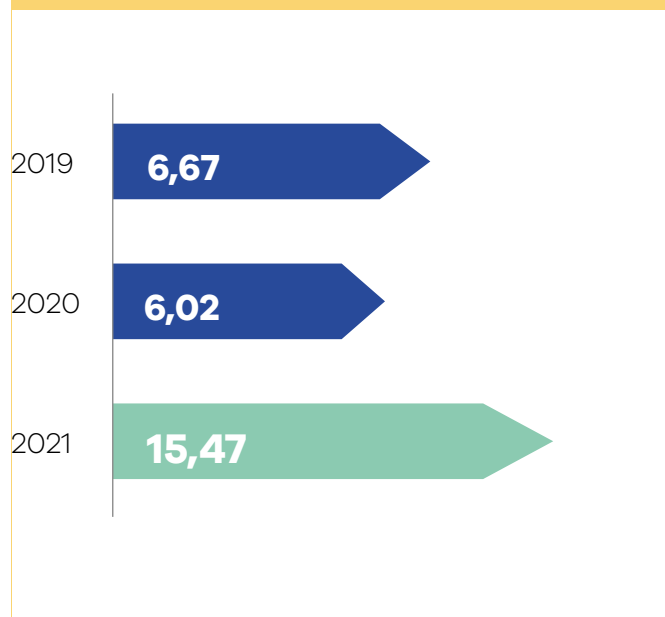
Le recouvrement

Les échéanciers



Les montants

(millions d'euros)



Aides aux exploitations en difficulté

(prises en charge de cotisations)

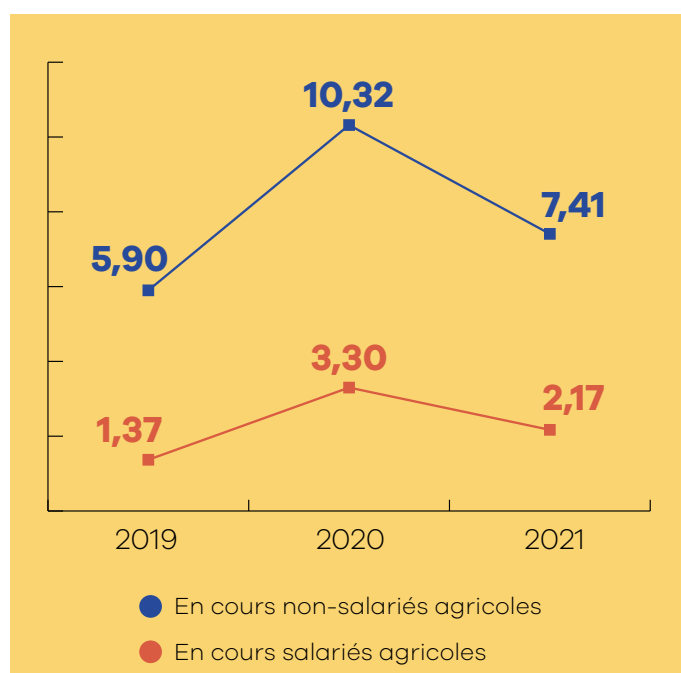
830 000 € d'aides accordées

pour **1 114** bénéficiaires

Aléas pris en compte :

- ◆ Aléas climatiques : gel, grêle, inondations, rafales de vent, sécheresse
- ◆ Aléas sanitaires : COVID-19, fièvre catarrhale ovine, influenza aviaire, tuberculose bovine
- ◆ Dossiers sociaux

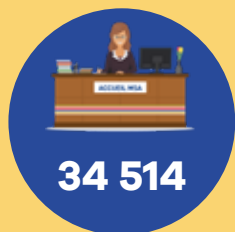
Taux des restes à recouvrer



La MSA, votre protection sociale



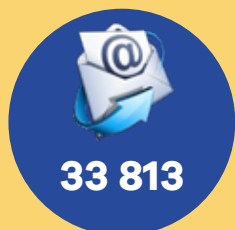
La relation adhérents



personnes reçues
dont 11 151 sur RDV



appels décrochés
soit 85,7 % d'appels
aboutis



courriers
électroniques reçus
dont 98,3 % traités
en 48 h



visites du site
Internet
et 90 765 inscrits



connexions à
l'espace privé

La MSA gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale. Elle est l'interlocuteur unique qui permet une relation simplifiée avec l'assuré.

Une présence de proximité sur tout le territoire



La MSA est implantée sur le territoire avec 8 points d'accueil en Dordogne et Lot-et-Garonne. Dans chaque agence, les conseillers sont présents pour répondre aux questions des adhérents et les aider dans leurs démarches.

Elle développe depuis plusieurs années son accueil personnalisé afin d'offrir aux adhérents une meilleure qualité de service et de mieux répondre à leurs attentes.

Les horaires d'ouverture de nos points d'accueil

AGEN et PÉRIGUEUX

- ❖ Exclusivement sur rendez-vous les mardis et jeudis
- ❖ Sans rendez-vous les lundis et mercredis de 8h30 à 16h30, et les vendredis de 8h30 à 15h30

BERGERAC, MARMANDE, NÉRAC, NONTRON, SARLAT, VILLENEUVE-SUR-LOT

- ❖ **UNIQUEMENT** sur rendez-vous

Fermeture tous les derniers jeudis du mois

Comment prendre rendez-vous ?

- ❖ Depuis Mon espace privé (rubrique "Contact & échanges") sur le site dlg.msa.fr
- ❖ En contactant la plateforme téléphonique de votre MSA au 05 53 67 77 77 du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 15h30



Une seule adresse pour écrire à votre MSA

**MSA Dordogne, Lot et Garonne
CS 30003
24012 Périgueux Cedex**

La MSA et France services

La MSA DLG consolide et développe son offre de proximité pour répondre aux besoins des habitants des espaces ruraux en étant partenaire de 52 France services sur nos deux départements, dont 3 qu'elle a portées en 2021 à Bergerac, Marmande et Ribérac.



demandes faites par les usagers dans les trois France services portées par la MSA DLG

Une assistance Internet à votre écoute

En cas de difficultés pour accéder à son espace privé ou pour utiliser un service en ligne, la MSA DLG propose à ses internautes une assistance dédiée pour les accompagner dans leurs démarches en ligne.

L'assistance Internet est joignable au **03 20 90 05 00** du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30 ou par mail à l'adresse suivante : **assistanceinternet.blf@dlg.msa.fr**

Nos conseillers assistance Internet sont spécialisés dans la connexion et l'aide aux services en ligne. Ils n'ont pas vocation à répondre aux demandes à caractère réglementaire ou législatif (par exemple sur les montants à prendre en compte dans vos déclarations).

La santé

Le service santé gère l'assurance maladie soit : le versement des prestations en nature (remboursement des soins) et en espèces (indemnités journalières ou rentes) en maladie, maternité, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles.

Du nouveau pour le congé de paternité

Depuis le 1^{er} juillet 2021, le congé de paternité et d'accueil de l'enfant indemnisé par la MSA est allongé à 25 jours calendaires pour des naissances simples et à 32 jours calendaires pour des naissances multiples. Ce congé est désormais fractionnable et peut être accordé aussi bien aux salariés qu'aux exploitants agricoles.

Pour les salariés agricoles

Une partie de ce congé doit être prise obligatoirement à compter de la naissance de l'enfant pour une période consécutive de 7 jours (4 jours calendaires et les 3 jours du congé de naissance).

Dans les 6 mois suivant la naissance, les salariés disposent d'une autre période de 21 jours calendaires (ou 28 jours en cas de naissances multiples) qui peut être fractionnée en deux périodes d'une durée minimale de 5 jours.

Pour les exploitants agricoles

7 jours de congés de paternité obligatoires sont à prendre immédiatement après la naissance de l'enfant. Dans les 6 mois suivant la naissance, le congé de paternité de 25 jours calendaires (ou 32 en cas de naissances multiples) peut être fractionné en trois périodes d'une durée minimale de 5 jours. Ces trois périodes incluent les 7 jours obligatoires à prendre immédiatement après la naissance.

Durant l'ensemble de ces jours de congé, les exploitants agricoles peuvent être remplacés et ainsi prétendre à l'allocation de remplacement de paternité.



2 361 811

feuilles de soins
traitées

0,13 jours calendaires de délai
moyen de paiement pour les
feuilles de soins électroniques

10 000

arrêts de travail



25 jours calendaires de
délai moyen de paiement



5 574

bénéficiaires de la CSS*

86 390

bénéficiaires en GPCD
(gestion pour compte de
tiers)



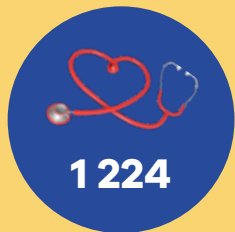
8 jours de délai moyen de
traitement pour les dossiers
affiliation et **11** jours pour
les dossiers en prestation

*Depuis le 1^{er} novembre 2019, l'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS) et la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C) ont été remplacées par la Complémentaire Santé Solidaire (CSS) avec ou sans participation financière

Le contrôle médical

Le contrôle médical rend des avis concernant les prestations en espèces (indemnités journalières) ou en nature (prise en charge des Affections de Longue Durée, actes de soins, transports sanitaires).

Sa mission est également d'accompagner nos ressortissants dans leur parcours médico-social lorsque ceux-ci sont atteints d'une maladie longue, chronique ou victimes d'un accident du travail ou de maladie professionnelle.



consultations
réalisées par les
praticiens conseils
6 % de plus qu'en
2020

Mémo Santé Enfant, l'aide-mémoire des parents

La MSA a lancé "Mémo Santé Enfant", le premier service en ligne destiné aux parents d'enfants de moins de 16 ans. Complémentaire du carnet de santé, il rassemble les informations santé de ses enfants : dates des rendez-vous médicaux, vaccins et rappels, courbe de croissance, offres santé MSA.

Des conseils adaptés à l'âge de l'enfant

"Mémo Santé Enfant" propose aussi des fiches conseils personnalisées et certifiées par des professionnels de santé qui répondent à des questions du quotidien telles que : Que faire si mon enfant a de la fièvre ? S'il a reçu un choc à la tête ? ...

Activer et consulter son Mémo Santé Enfant

Ce service en ligne est disponible depuis "Mon espace privé" sur le site **dlg.msa.fr**, rubrique "Mes services > Santé, invalidité > Suivi et prévention".

10 741



avis d'arrêts de travail
dont **6 919** en maladie
et **3 822** en accident du
travail

5 917



demandes de
reconnaissance
d'affection longue
durée traitées pour
23 065 bénéficiaires

397



nouveaux dossiers
d'accident du travail
dont **306** pour les
salariés

238



nouveaux dossiers
de maladie
professionnelle dont
176 pour les salariés

1 612



bilans bucco-dentaires
effectués dont **1 548**
dans le dispositif M'T
dents et **64** dans le
dispositif Plan Dentaire
Institutionnel

5 498



personnes ciblées
pour le dispositif "Les
Instants Santé"
(**4 274** chez les 25-74
ans et **1 224** chez les 16-
24 ans)

158



participants au Moi(s)
sans tabac "Déclic Stop
Tabac"



362

bénéficiaires du Prado
dont :



86

maternité



220

chirurgie
orthopédique



56

insuffisance
cardiaque

Santé-Sécurité au Travail

Le service Santé-Sécurité au Travail de la MSA Dordogne, Lot et Garonne intervient pour la prévention des risques professionnels et la médecine du travail des exploitants et entreprises agricoles. Son objectif est d'améliorer leurs conditions de travail ainsi que celles de leurs salariés à travers des formations, des réunions de sensibilisation, des diagnostics...

Accompagnements financiers

37

dossiers AFSA (Aide Financière Simplifiée Agricole) pour **99 595 €**

4

contrats de prévention pour **88 590 €**

40

dossiers AFSE (Aide Financière Simplifiée Exploitant) pour **102 841 €**

27

dossiers Aides Prévention Covid pour **13 796 €**

Allocation santé au travail

8 entreprises accompagnées pour **39 139 €**

Les formations

Formations	Personnes formées
Conduite en sécurité	29
Manipulation des bovins	45
Chien de troupeau	31
Prévention chute de cheval	21
Document unique	9
Équipier de première intervention	46
PRAP*	9

* Prévention des Risques liés à l'Activité Physique

4 057

visites médicales pour les salariés et non salariés

395

visites d'entreprises

104

visites médicales pour les personnes relevant de conventions

228

études de postes

210

actions spécifiques en lien avec la Covid-19

3 506

entretiens infirmiers

L'intégration des robots dans les exploitations agricoles

Les conseillers en prévention de la MSA DLG et de Gironde ont organisé, les 7 et 8 juillet 2021, le "Robot tour", deux journées techniques à destination des équipes SST des MSA de Nouvelle-Aquitaine. L'objectif était de mettre en avant les nouvelles technologies en agriculture, toutes productions confondues.

Ainsi, le groupe a été accueilli le 8 juillet au château de Monbazillac pour découvrir le **robot TED 1** qui évolue dans les vignes du château et assister à une démonstration de drones.

Il s'est ensuite rendu dans l'exploitation "Les Grands Champs" à Saint-Martin-de-Ribérac pour une présentation du robot de traite bovins lait **Lely Astronaut** et d'un autre robot, **Lely Juno**, qui repousse les rations.

Ces 2 robots ont permis à l'éleveur en situation d'handicap de maintenir son poste de travail sur l'exploitation, de se diversifier sur des activités à plus-value et de se dégager un peu de temps libre.



Le nouveau plan Santé-Sécurité au Travail 2021-2025

Tous les 5 ans, la MSA définit son plan Santé-Sécurité au Travail en agriculture. Il recense les actions à développer auprès des actifs agricoles, afin de diminuer leurs risques professionnels et améliorer leurs conditions de travail et leur santé.

Le nouveau plan SST pour la période 2021 à 2025 se veut innovant par son approche : il s'intéresse à la fois à la prévention de la dégradation de la santé des professionnels agricoles mais aussi au travail comme source de développement, de recherche de sens et d'épanouissement.



Ils s'articulent autour de 3 orientations majeures, déclinées en "**Incontournables**", déployées sur tout le territoire, et en "**Ambitions**", qui répondent à des besoins locaux et à des initiatives collectives territoriales.



ORIENTATION 1

Agir pour préserver la santé dans l'activité de travail

Incontournables



Risque chimique



TMS / TPS



Risques machines



Chutes de hauteur



Prévention de la désinsertion professionnelle

Ambitions



Enseignement agricole

ORIENTATION 2

Accompagner les projets et les transmissions

Incontournables



Prévention primaire

Ambitions



Nouvelles technologies



Transitions agricoles

ORIENTATION 3

Développer la relation de service

Incontournables



Mal-être

Ambitions



Grands comptes



Dispositifs financiers

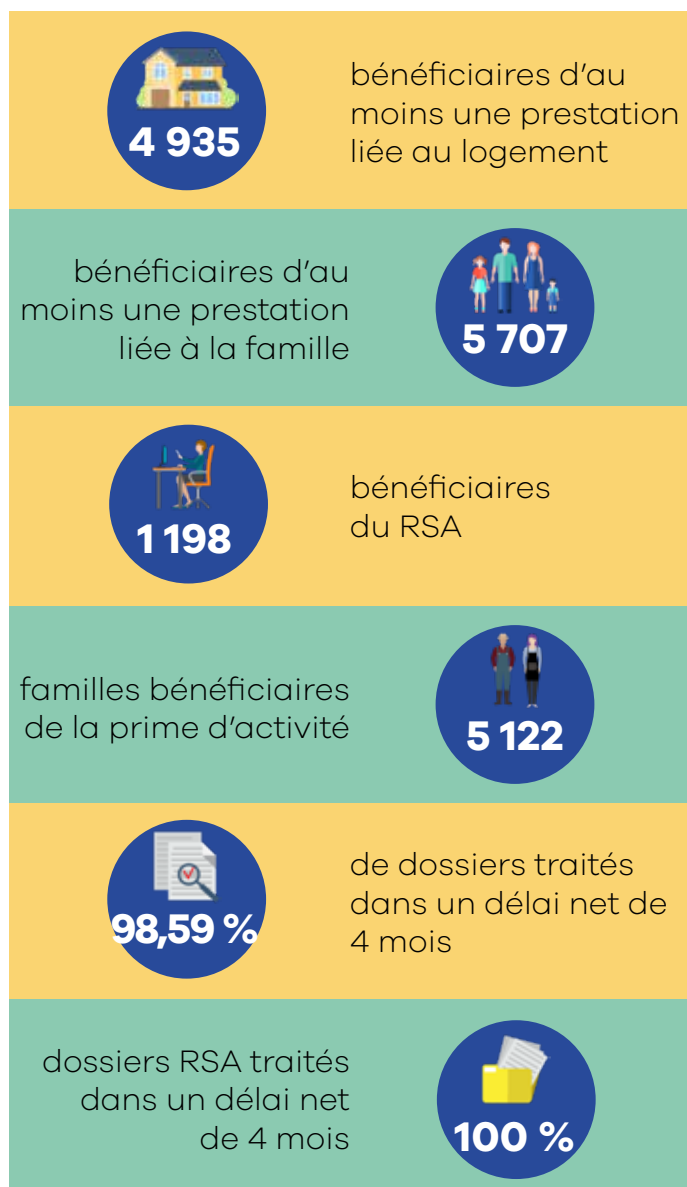


Liens santé publique / santé au travail

La famille

La MSA gère les prestations familiales et les aides au logement des salariés et exploitants agricoles. Elle propose des aides complémentaires dans les domaines de l'éducation, de l'habitat et de la garde d'enfants.

Elle assure également le versement des minima sociaux tels que le Revenu de Solidarité Active (RSA), la prime d'activité,...



Du nouveau pour les allocations logement

Depuis janvier 2021, les aides au logement sont calculées à partir des ressources des douze derniers mois : grâce au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, la MSA récupère automatiquement les revenus récents. Le montant de l'aide au logement est ensuite actualisé tous les 3 mois pour mieux s'adapter à la situation de l'adhérent. Par contre, le mode de calcul, la nature des revenus pris en compte et la date de versement restent inchangés.

L'adhérent n'a aucune démarche à effectuer sauf s'il perçoit certaines ressources qui ne peuvent pas être récupérées automatiquement par la MSA (pensions alimentaires reçues ou versées, salaires perçus à l'étranger...). Dans ces cas-là, l'adhérent doit les déclarer en ligne depuis son espace privé.

Demander son quotient familial en ligne

Le quotient familial est une formule de calcul qui mesure les ressources mensuelles. Il tient compte à la fois des revenus professionnels et/ou de remplacement (indemnités, par exemple), de vos prestations familiales et de la composition de votre famille.

Il sert de base de calcul pour déterminer les droits et les conditions à certaines prestations, notamment en action sanitaire et sociale. Il peut être demandé par des structures et services comme les crèches, les centres de loisirs, la restauration scolaire ou les bibliothèques.

Pour obtenir cette attestation, de manière simple et rapide, la MSA met à la disposition de ses adhérents le service en ligne "Mon quotient familial", depuis "Mon espace privé" sur le site **dlg.msa.fr**.

La retraite

La MSA verse les prestations retraite, informe les futurs retraités sur leurs droits et accompagne ses adhérents dans leurs démarches pour préparer et bien vivre leur retraite.

La retraite d'un chef d'exploitation ou d'entreprise agricole, collaborateur ou aide familial est composée d'une retraite de base (qui comprend une retraite forfaitaire et une retraite proportionnelle par points) et d'une Retraite Complémentaire Obligatoire (RCO) gérées par la MSA.

Pour un salarié agricole, la retraite est composée de 2 étages obligatoires, une retraite de base et une ou des retraites complémentaires. Un 3^e étage vient de plus en plus souvent renforcer ce socle par le biais d'une épargne retraite collective ou individuelle.

Revalorisation des retraites agricoles

Depuis le 1^{er} novembre 2021, le montant des pensions de retraite des chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole est passé de 75 % à 85 % du SMIC net agricole pour une carrière complète, soit une garantie de retraite minimale portée à 1 035 € bruts par mois lors de l'entrée en vigueur de la loi puis à 1 067 € au 1^{er} janvier 2022.

Pour bénéficier de cette revalorisation il faut :

- ◆ Avoir été chef d'exploitation ou d'entreprise agricole à titre exclusif ou principal.
- ◆ Justifier, à la date d'effet de sa retraite de base de la durée d'assurance à taux plein exigée pour sa génération, dont 17,5 années accomplies en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole à titre exclusif ou principal.
- ◆ Avoir fait valoir l'ensemble de ses droits à la retraite, de base et complémentaire, auprès de tous les régimes de retraite obligatoires.

4 311



attributions d'une retraite de base (droit propre ou de réversion) dont **1 745** chez les exploitants agricoles

15 198



retraités bénéficiaires d'un droit combiné (droit propre et de réversion) dont **9 666** chez les exploitants agricoles

91 961



retraites gérées avec un droit propre dont **38 896** chez les exploitants agricoles

21 765



retraités bénéficiaires de la Retraite Complémentaire Obligatoire (RCO)

31 812



retraites gérées avec un droit de réversion dont **13 017** chez les exploitants agricoles

99,24 %



de dossiers traités dans un délai net de 4 mois

68,35 %



de dossiers payés à échéance

Dès le 1^{er} janvier 2022, la loi visant à revaloriser les retraites des conjoints et des aides familiaux (frères, sœurs et enfants) des exploitants agricoles, est entrée en vigueur.

Cette revalorisation concerne les conjoints et les aides familiaux qui bénéficient d'une retraite à taux plein et qui ont demandé toutes leurs retraites personnelles et de réversion.

Cette revalorisation permet d'augmenter en moyenne de 65 € le montant de la retraite de base (75 € pour les femmes).

Les cotisations salariés

Effectuer la DPAE en ligne

Tout employeur a l'obligation de déclarer l'embauche de tout salarié au moyen de la Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) à la MSA. Celle-ci doit être réalisée avant que n'intervienne l'embauche sous peine de sanctions pénales.

La DPAE permet de réaliser les formalités suivantes :

- ◆ L'immatriculation du salarié
- ◆ La déclaration au service de santé au travail
- ◆ L'affiliation de l'employeur au régime d'assurance chômage
- ◆ L'affiliation des salariés auprès des institutions de retraite complémentaire obligatoire pour les entreprises adhérentes à la CAMARCA et à AGRICA retraite AGIRC
- ◆ La demande d'exonérations de cotisations patronales pour l'emploi d'un travailleur occasionnel
- ◆ La demande pour bénéficier de certaines mesures pour l'emploi

Les employeurs qui utilisent le Titre Emploi Simplifié Agricole (TESA) remplissent cette obligation directement au moyen du formulaire ou du service en ligne TESA.

Depuis juin 2021, les DPAE doivent être transmises à la MSA DLG uniquement de manière dématérialisée, à partir de l'espace privé de l'employeur sur le site **dlg.msa.fr** ou de son tiers déclarant.

3 182

entreprises transmettent des flux DSN
soit 0,35 % de plus qu'en 2020

359

entreprises utilisent le dispositif du
TESA+
soit 13,97 % de plus qu'en 2020

12 798

appels reçus par le centre de contact
employeurs de main-d'œuvre

98,12 %

taux de dématérialisation DPAE
(TESA inclus)

Qualité DSN

La plénitude des droits des salariés dépend de la qualité et de la complétude des données transmises, via la DSN, à la MSA.

Le service en ligne "Visualiser et vérifier mes DSN" a pour vocation de rendre l'employeur le plus autonome possible dans ses actions de corrections et d'améliorer la qualité des DSN produites.

Les fonctionnalités du service :

- ◆ Avoir une synthèse précise de l'état des dépôts DSN par fraction et du montant des cotisations réglées
- ◆ Repérer par fraction la nature des anomalies existantes
- ◆ Accéder au détail des actions à effectuer pour corriger les anomalies identifiées

Les cotisations non-salariés

La déclaration des revenus professionnels

Les non-salariés agricoles ou cotisants de solidarité doivent déclarer, chaque année, à la MSA le montant de leurs revenus professionnels. La Déclaration des Revenus Professionnels (DRP) sert de base pour le calcul et l'appel des cotisations sociales et contributions obligatoires (maladie, maternité, invalidité, vieillesse, allocations familiales, CSG et CRDS, contribution de formation professionnelle) ainsi que pour le calcul de la cotisation de solidarité.

La Déclaration de Revenus Professionnels n'est plus adressée en format papier par la MSA DLG. Un service en ligne est disponible depuis "Mon espace privé" sur le site **dlg.msa.fr** pour remplir cette obligation.

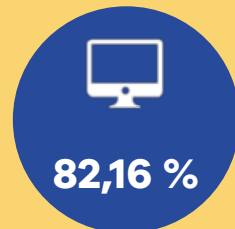
Le service en ligne "Déclarer mes revenus professionnels" permet des échanges rapides et sécurisés. L'exploitant agricole est guidé tout au long de sa démarche et certaines données sont pré-remplies.



La réforme consistant à l'unification des déclarations sociales et fiscales qui devait avoir lieu en 2022, **est reportée en 2023.**

À compter de 2023, il ne devrait donc plus y avoir de DRP.

Flux avec les Impôts : en 2022, nos adhérents devront donc encore nous déclarer leurs revenus.



82,16 %

taux de
dématérialisation
des DRP

Mise en place du Guichet Unique des Entreprises

Ce dispositif, destiné à simplifier la vie des entreprises, consiste en la création d'un Guichet Unique des Entreprises (GUE), en ligne, qui permettra de réaliser en lieu et place des 7 Centres de Formalités des Entreprises (CFE) actuels, l'ensemble des procédures nécessaires à l'exercice de leurs activités (création, modification, cessation).

Il doit entrer en vigueur au 01/01/2023 avec une période transitoire à compter du 01/04/2021 qui permettra une mise en place progressive du GUE en coexistence avec les actuels CFE, auprès desquels les entreprises pourront toujours effectuer leurs démarches déclaratives jusqu'au 31 décembre 2022.

Mesures Covid

173

chefs d'exploitation bénéficiaires

422 945 €

de réduction forfaitaire de cotisations

L' Action Sanitaire et Sociale

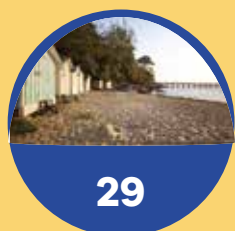
La MSA participe au développement social des territoires ruraux et à la mise en place, avec ses partenaires, d'actions et de services répondant aux besoins sanitaires et sociaux des populations vivant en milieu rural.

L'action sanitaire et sociale est un axe fort de la politique de la MSA DLG. Elle repose sur une équipe de travailleurs sociaux engagée sur les territoires et par la mobilisation des délégués MSA. Ils sont de véritables relais auprès des adhérents favorisant une détection précoce des difficultés et facilitant les dynamiques territoriales.

Séjours collectifs

Depuis plusieurs années, la MSA DLG développe une politique forte de soutien au départ en vacances. L'appel à projet «Aide aux projets vacances : partir pour rebondir» permet, en effet, de financer un séjour répit collectif accompagné par deux travailleurs sociaux en faveur des familles, adultes isolés, jeunes, salariés ou non-salariés avant et pendant le séjour.

Les travailleurs sociaux favorisent l'expression de la parole afin de pouvoir échanger et parler de ses difficultés personnelles ou professionnelles avec les autres familles. Un groupe de parole avec un psychologue est proposé sur la base du volontariat. Des activités de loisirs en groupe sont également organisées.



29

familles de nos deux départements sont parties dans le cadre d'un départ collectif



2 483

enfants bénéficiaires d'une aide au départ en vacances

enfants bénéficiaires de la prestation accueil du jeune enfant



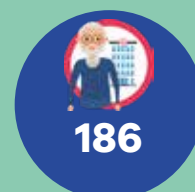
390



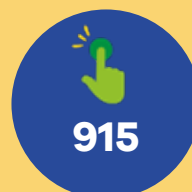
1 213

bénéficiaires du maintien à domicile

bénéficiaires de la prestation sortie d'hospitalisation



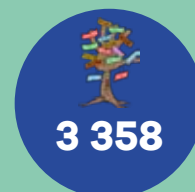
186



915

bénéficiaires de la téléassistance

bénéficiaires d'un accompagnement social individualisé



3 358



Un guide en ligne pour les aidants

Le guide en ligne "aidant'plus", lancé par la MSA en 2020, propose désormais un questionnaire permettant de faire le point sur son statut d'aidant. Les personnes qui soutiennent un proche âgé, dépendant ou en situation de handicap, peuvent ainsi savoir si cette aide régulière fait d'eux des aidants.

Il offre également à tous les assurés, quel que soit leur régime de sécurité sociale, la possibilité d'obtenir des informations sur leurs droits : allocation journalière de proche aidant, arrêt de travail pour accompagner un proche en fin de vie, carte mobilité inclusion...

Le guide en ligne "aidant'plus" regroupe aussi les solutions proposées par la MSA et ses partenaires pour permettre aux aidants de souffler, de se former ou encore de prendre soin d'eux : temps d'échanges et de formation, aides de l'AVMA pour partir en vacances, solutions d'accueil temporaire...



Le Plan d'Action Sanitaire et Sociale 2021-2025

Le Plan d'Action Sanitaire et Sociale 2021-2025 de la MSA Dordogne, Lot et Garonne en accord avec les orientations nationales décline une politique d'action sociale en faveur des familles, des actifs fragilisés et des personnes âgées.

La MSA s'engage sur 9 orientations :

Famille



- ◆ Participer à l'ouverture des familles agricoles sur l'extérieur et prévenir les situations à risque
- ◆ Contribuer à l'émergence, la création et la pérennisation des services de proximité pour les familles
- ◆ Répondre aux besoins des jeunes des territoires ruraux dans leur accès à l'autonomie

Actifs fragilisés



- ◆ Accompagner les actifs fragilisés dans leur parcours de vie personnel et professionnel
- ◆ Accompagner les actifs agricoles confrontés à une problématique de santé
- ◆ Prévenir et accompagner les situations de mal-être et d'épuisement professionnel des actifs agricoles
- ◆ Affirmer la place de la MSA dans le champs de l'insertion par l'activité économique sur le territoire

Personnes âgées



- ◆ Contribuer au bien vieillir des personnes âgées dans les territoires ruraux
- ◆ Maintenir une politique de maintien à domicile des aînés

2021, les faits marquants

Ouverture de 3 France services MSA

France services est un nouveau modèle d'accès aux services publics pour les Français dont le déploiement a débuté en janvier 2020. Il permet à chaque citoyen quel que soit l'endroit où il vit, en ville ou à la campagne, d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer ses démarches du quotidien : demande de carte grise, déclaration de revenus, demande d'APL...



**France
services**

Liberté
Égalité
Fraternité

Aujourd'hui, plus de 2 000 France services sont déployées sur tout le territoire.

Les espaces France services permettent aux usagers de bénéficier des services des 9 partenaires nationaux : La Poste, Pôle emploi, Caisse Nationale des Allocations Familiales, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, MSA, ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction Générale des Finances Publiques.

Dans le cadre de son plan stratégique, la MSA entend développer sa présence, en tant que relais des services de l'Etat au plus près des citoyens, pour jouer pleinement son rôle d'acteur de la cohésion sociale. Et c'est pourquoi, au-delà de son rôle de partenaire en tant qu'opérateur, la MSA a déjà créé plusieurs France services labellisées et implantées en agence MSA, dans des locaux publics ou sous forme de bus itinérants.

La MSA Dordogne, Lot et Garonne participe activement à l'ambition de notre Institution d'étendre le réseau des France services en ayant porté trois projets qui se sont concrétisés en 2021. Après l'ouverture le 12 juillet de deux espaces France services, situés dans les agences de Bergerac et Marmande, un troisième a ouvert ses portes dans les locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques à Ribérac, le 18 octobre 2021, suivi d'une inauguration le 28 janvier 2022.



France services Bergerac
31 place Gambetta



France services Marmande
124 av. Jean Jaurès



France services Ribérac
3 rue Amiral Augey Dufraisse

Crise Covid-19 : la MSA reste mobilisée

Maintenir le lien avec ses adhérents

Dès le début de la crise sanitaire en mars 2020, la MSA Dordogne, Lot et Garonne a déployé son Plan de Continuité de l'Activité afin d'assurer la continuité de son fonctionnement, en garantissant le versement des prestations sans délai, et en accompagnant ses ressortissants les plus fragilisés.



La priorité a été de maintenir le lien social à travers la qualité de la relation de service, la mobilisation des services extérieurs (services sociaux et médicaux, prévention, conseil en installation), sans oublier l'implication des élus de la MSA DLG qui ont été de véritables sentinelles sur le territoire pour apporter conseils et réconfort aux ressortissants agricoles en difficulté.

La situation épidémique est restée fragile tout au long de l'année 2021. Même si les mesures du second confinement ont été allégées, l'intensification de la circulation du virus et de ses variants a obligé le gouvernement à prendre de nouvelles mesures.

Ces restrictions n'ont pas eu d'incidence sur l'activité de la MSA Dordogne, Lot et Garonne, l'accueil de ses adhérents et le maintien de sa mission de service public. Quant aux services extérieurs, ils ont poursuivi leur activité sur le terrain auprès des adhérents en situation de fragilité et des professionnels agricoles en les accompagnant dans la mise en place de mesures sanitaires sur leur lieu de travail.

Participer au déploiement de la vaccination

L'amélioration progressive de la situation sanitaire au début de l'été s'explique par l'adoption systématique des gestes barrières et du succès de la campagne de vaccination, déployée par le Gouvernement, et dans laquelle la MSA s'est impliquée.

À ce titre, la MSA DLG a participé activement au dispositif "Aller vers" en avril et mai pour favoriser le déploiement de la vaccination auprès des personnes les plus fragiles



en contactant par exemple près de 11 000 ressortissants âgés de 75 ans et plus pour les inciter à prendre rendez-vous.

Le service Santé au Travail a également organisé des campagnes de vaccination en avril, destinées aux salariés agricoles de 55-64 ans mais aussi auprès de saisonniers étrangers, à la demande d'employeurs du Lot-et-Garonne.

Crise Covid-19 : la MSA au coeur de la solidarité

L'année 2021 aura été marquée, comme 2020, par une crise sanitaire, sociale et économique qui a plongé de très nombreuses personnes dans la précarité. C'est pourquoi la MSA, à travers son dispositif "MSA solidaire, nos valeurs en action" s'est à nouveau associée au Secours Populaire Français pour permettre aux familles de fêter Noël et la nouvelle année dans la joie.

Du 22 novembre au 8 décembre, la MSA Dordogne, Lot et Garonne a invité ses salariés, élus et l'ensemble de ses ressortissants à faire un don de jouets et à les déposer dans les agences de Périgueux et Agen. Il était également possible de faire un don d'argent sur le site **msa-solidaire.msa.fr**



Les élus de la MSA DLG se sont beaucoup impliqués dans cette action de générosité en tenant une permanence le 4 décembre pour collecter des jouets à l'entrée des magasins JouéClub de Marsac-sur-l'Isle et de Boé. D'autre part, les élus du Comité Paritaire d'Action Sanitaire et Sociale ont également voté une participation financière de 1 500 € par département pour acheter des jouets supplémentaires.

Une belle réussite pour notre caisse puisque près de **250 jouets ont été remis au Secours Populaire Français** des deux départements le 22 décembre, en présence des élus qui ont participé à cet élan de solidarité qui a permis d'offrir des jouets aux familles en situation de précarité.



La vie mutualiste



Les temps forts

Les comités des échelons locaux sont en place

Les réunions pour constituer les bureaux et élire les Présidents des échelons locaux sur les deux départements s'étaient arrêtées le 28 octobre 2020, suite à la mise en oeuvre du nouveau confinement.

Les dernières réunions ont été organisées du 5 au 15 janvier 2021.



Séminaire pour les nouveaux Administrateurs

Pour leur donner les moyens d'exercer leur mandat dans les meilleures conditions, les nouveaux Administrateurs ont participé à un séminaire, organisé autour de 3 visioconférences Teams en février et mars, sur les thèmes suivants : la protection sociale, la gouvernance mutualiste, les dossiers d'actualité.

Réunions projet de mandature

Le projet de mandature, souhaité par le Conseil d'Administration, a été porté par l'ensemble des élus à travers les réunions des comités d'agence de mars et mai et les ateliers qui se sont déroulés de juillet à septembre. Ces différents échanges ont permis de présenter ce projet politique et de retenir des actions concrètes qui seront mises en oeuvre au cours du mandat afin de répondre aux besoins identifiés sur les territoires.



Poursuite des rencontres avec les élus politiques

Dans le cadre de la stratégie d'influence menée par la MSA DLG, les rencontres entre le Président Jean-François Fruttero, le Directeur Général Gauthier de Gualy et les élus politiques des deux départements se sont poursuivies. L'objectif était de rappeler la volonté de la MSA de renforcer sa contribution dans la cohésion des territoires ruraux.



Assemblée Générale

Compte tenu de la situation sanitaire, l'Assemblée Générale a été reportée au 29 octobre. Elle s'est tenue à l'espace culturel François Mitterrand de Boé en présence de Pascal Cormery, Président de la CCMSA, qui est revenu sur les grands dossiers d'actualité et notamment l'approbation de la COG 2021-2025 négociée avec les pouvoirs publics.

Signature d'une convention "Conciergerie d'Ici"

Une convention est signée le 13 décembre entre MSA Services Périgord-Agenais, le centre intercommunal d'action sociale de Sarlat-Périgord Noir et Agrica, en présence de notre Administratrice Nancy Arpontet. L'objectif est de proposer un service de "conciergerie solidaire" à titre expérimental pour rompre l'isolement des plus fragiles tout en contribuant au dynamisme des territoires.



Réunions CVI

Les membres de la Commission de la Vie Institutionnelle, responsable de l'élaboration du projet politique de la caisse et du fonctionnement des échelons locaux, se sont réunis à 4 reprises au cours de l'année.

À l'ordre du jour : projet de mandature, préparation AG, appli élus, actualités du service Communication/Vie Institutionnelle...

Des élus présents sur le territoire

Réunion avec le CrDA Périgord Pourpre

À l'initiative de plusieurs élus, une quinzaine de fraiseiculteurs, membres de l'association des producteurs de fraises de Vergt, ont participé à la réunion Teams le 28 janvier 2021, animée par les services Cotisations, Santé et PRP.

Au programme : DSN, arrêt de travail pour les saisonniers agricoles, complémentaire santé obligatoire et document unique d'évaluation des risques professionnels.



Les élus au soutien des victimes des intempéries

Déjà fortement éprouvés par les conséquences de la pandémie, nos agriculteurs ont été victimes de fortes inondations survenues en février et d'un violent épisode de gel en avril qui ont eu des répercussions catastrophiques sur les récoltes et leur trésorerie. Aidée par la présence de ses élus sur le terrain et leur rôle de sentinelle pour signaler toute situation difficile, la MSA Dordogne, Lot et Garonne s'est mobilisée rapidement pour accompagner et soutenir au mieux les agriculteurs victimes de ces catastrophes naturelles.



Challenge tour du monde

De nombreux élus ont participé avec les salariés de la caisse au "Challenge tour du monde", du 11 au 19 avril 2021, au profit de la ligue contre le cancer. Le but était de participer à la réalisation du tour du monde, soit 42 075 km, en courant ou marchant, quand on le voulait, quels que soient l'endroit et la distance parcourue. En participant à cette course solidaire,



les élus ont voulu agir pour la recherche contre le cancer et mettre en avant les valeurs de solidarité qui sont si chères à notre MSA !



Journée "Élevage & Territoire"

Nos élus ont participé à la journée "Élevage & Territoire" le 26 juin 2021 au Bugue où la MSA DLG était bien représentée avec la présence d'un stand Santé-Sécurité au Travail sur la prévention en bûcheronnage et les risques psychosociaux, mais aussi d'un accueil pour renseigner les visiteurs sur l'accès aux droits à la retraite, les démarches à effectuer et la cessation d'activité.



Valoriser les métiers agricoles

Une conseillère en prévention des risques professionnels et notre Administratrice **Nancy Arpontet**, en collaboration avec l'ANEFA 24 et les JA 24, sont intervenues le 14 décembre 2021 au collège Jean Ladignac de Saint-Cyprien pour présenter aux élèves les métiers agricoles. L'occasion pour notre Institution de valoriser l'image du monde agricole auprès des jeunes.



Une communication renforcée à destination des élus

Des mails d'information réguliers

Pour maintenir une communication régulière, commencée dès le début de l'épidémie, les élus ont continué à recevoir des mails les informant de la situation sanitaire et des dispositifs mis en place par la MSA à l'égard de ses adhérents. L'envoi des mails de Pascal Cormery à l'ensemble du réseau, sur l'évolution des mesures de gestion de la crise, a également été poursuivi.



Une lettre spéciale Covid

La publication d'une lettre électronique, adressée aux élus dès le second confinement, sur l'organisation de la MSA DLG et les actions d'accompagnement de ses services a été maintenue jusqu'à l'amélioration progressive de la situation sanitaire sur nos territoires.



Deux nouveaux outils de communication pour dynamiser le réseau des élus

La MSA DLG a participé au développement de l'application **"Mon appli Élus MSA"** qui offre de grandes fonctionnalités : actualités nationales et locales, annuaire des délégués, agenda des événements... Après une période d'expérimentation sur les cantons de l'Ouest Agenais, Coteaux de Guyenne, Sud-Bergeracois et Trélassac, l'application sera déployée sur les deux départements fin 2022.

Une newsletter **"Nous délégués MSA"** est adressée chaque trimestre depuis le début de l'année à tous les élus de la MSA DLG. Elle permet de partager des informations nationales et locales mais également de valoriser les actions portées par les échelons locaux. Le lancement de ce nouvel outil de communication à destination de nos élus est prometteur puisque le taux d'ouverture du 1^{er} numéro est de 42 % pour une moyenne nationale à 39,4 %.



Crédit photos : MSA Dordogne, Lot et Garonne, CCMSA, Bundle communication

Conception : Service communication externe MSA DLG - *Juin 2022*

RESPONSABILITÉ, SOLIDARITÉ, MUTUALISME

Les valeurs de la MSA

MSA Dordogne, Lot et Garonne

Adresse Postale

CS 30003

24012 Périgueux cedex

Tél. : 05 53 67 77 77

dlg.msa.fr

 [@msa_dlg](https://twitter.com/msa_dlg)



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore